

# PROJET AGRIVOLTAÏQUE O PATURAGES

## ATELIER SUR LES CHEMINS

### 07 DÉCEMBRE 2021

#### 1 CADRE DE LA REUNION

**Date :** mardi 07 décembre,

**Lieu :** Conseil municipal de Laville-aux-Bois

**Nombre de participants :** Claude GEORGES, Maire de Laville-aux-Bois, et deux élus du Conseil municipal

**Intervenants :**

- Julien LANCLUME, Agriculteur à Laville-aux-Bois et porteur du projet
- Célia BARRAUD, Cheffe de projet - GLHD
- Anaïs PLUMER, Cheffe de projet - GLHD

#### 2 NOTE D'AMBIANCE

L'objectif de cet atelier, souhaité par le Conseil municipal de Laville-aux-Bois, était d'effectuer un état des lieux des chemins, et de leurs utilisations, sur le site d'implantation du projet. L'une des questions posées était la suivante : « Devons-nous maintenir tous les chemins existants accessibles au public ? »

Cette rencontre avec les élus du Conseil municipal de Laville-aux-Bois précède le rendez-vous de Célia BARBAUD, Cheffe de projet, avec le Conseil départemental, qui aura pour objectif d'étudier la possibilité d'installer des haies le long de la route départementale. En sachant que GLHD, bénéficiaire de ces haies, aura en charge son entretien.

Cet atelier s'est construit dans un dialogue ouvert avec l'équipe projet et les élus du Conseil municipal de Laville-aux-Bois. Plusieurs thématiques sont ressorties de ces échanges.

### 3 ATELIER SUR LES CHEMINS INTERNES ET EXTERNES AU SITE D'IMPLANTATION

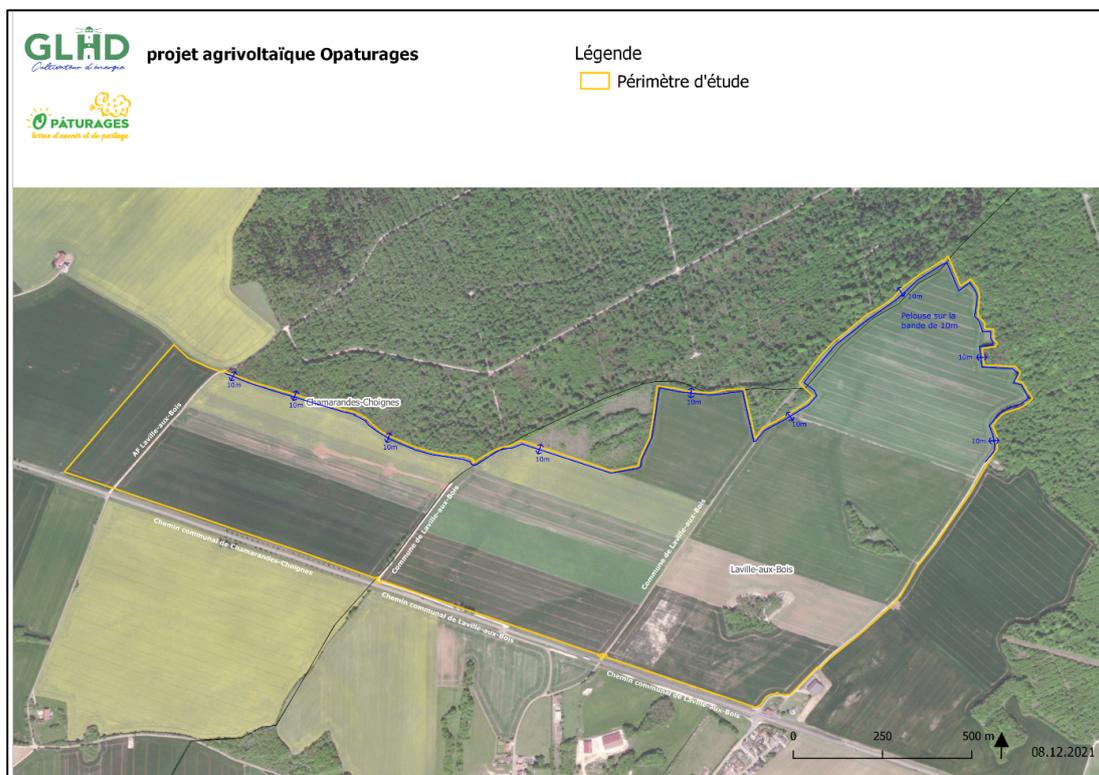
#### *Identification des chemins*

L'ensemble de l'atelier et en particulier l'identification des chemins, se sont construits autour de la carte présente ci-dessous.

Plusieurs chemins ont été identifiés par le bureau d'études SYNERGIS ENVIRONNEMENT et par les participants à cet atelier :

- Le long de la route départementale, un chemin appartient pour partie à Laville-aux-Bois et pour une autre partie à Chamarandes-Choignes.
- À travers les parcelles agricoles plusieurs chemins communaux appartiennent pour partie à Laville-aux-Bois et pour une autre partie à Chamarandes-Choignes.
- Les forestiers empruntent les chemins à l'Ouest et à l'Est du projet.

Les participants ont demandé si la pratique agricole nécessitait la suppression des chemins, ou si au contraire il était préférable de les conserver. Contraintes agricoles et techniques sont en cours d'étude afin de répondre à ce sujet.



Carte du site d'implantation du projet

---

## *Restrictions autour des chemins*

---

Le Plan local d'urbanisme de Chamarandes-Choignes impose un retrait de 5 mètres de part et d'autre des chemins. Sur ce point les élus de Laville-aux-Bois n'ont pas émis de restrictions particulières dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme.

Ainsi un chemin de 8 mètres de largeur, comprendra 5 mètres de distance des deux côtés, pour une largeur totale de 18 mètres.

Les participants demandent à veiller à la bonne définition des accès, en fonction des besoins agricoles. Julien LANCLUME, du Collectif des agriculteurs, indique qu'il est nécessaire de pouvoir réaliser un demi-tour avec les engins agricoles, ce qui nécessiterait une largeur de 10 mètres.

**Préserver les chemins principaux d'accès au massif forestier, qui seront clôturés et respecteront les règles d'urbanisme en vigueur.**

Pour les clôtures, un participant recommande que ces dernières soient enfoncées à 50 cm de profondeur pour résister aux sangliers.

Aussi chaque point d'accès en eau et en électricité doit être accessible par portail.

---

## *Sentiers pédagogiques*

---

La valorisation pédagogique de la ferme agrivoltaïque était un sujet central lors de l'atelier du 09 novembre, sur l'intégration paysagère et territoriale du projet.

Plusieurs questions ont été posées autour du sentier pédagogique :

- ➔ « Où situer le sentier dans l'espace entre la forêt et la clôture qui entoure le projet? »
- ➔ « Est-ce que le sentier doit longer tout du long la forêt ? »
- ➔ « Faut-il aménager le sentier sous forme de boucle ? »
- ➔ « Faut-il intégrer un parking au sentier ? »
- ➔ « Qui va entretenir le sentier ? » Le sentier pédagogique sera entretenu par le développeur et donc par GLHD.

Plusieurs propositions ont été émises autour du sentier pédagogique :

- ➔ Planter de l'herbe sur le sentier, avec un mélange d'essences.
- ➔ Passer le broyeur sur le sentier une à deux fois par an ou laisser paître les moutons sur le chemin en les encadrant avec des chiens.

- Ramasser le foin en été, le long du sentier, pour nourrir les brebis.
- Intégrer des panneaux informatifs sur le projet, au cours du sentier.

Les différents axes de réflexion témoignent de la volonté des élus de Laville-aux-Bois et des riverains, précédents rencontrés, de créer un sentier pédagogique en lien avec le projet.

Les élus demandent que ce sentier soit entretenu dans la durée. Ils craignent en effet différents mésusages et incivilités des promeneurs, tels que le dépôt de déchets dans la nature. C'est pourquoi ils souhaitent que la gestion du sentier soit associée à un contrat où est stipulé qui fait quoi en termes d'entretien des haies, du sentier etc.

---

### *Implantation de la bergerie*

---

#### L'emplacement de la bergerie fait débat au sein des participants entre :

- Placer la bergerie vers un des deux boisements à l'Est.
- Placer la bergerie vers le plus petit boisement éloigné du village.

Si la bergerie est placée proche du boisement au Nord de la parcelle, les canalisations d'eau devront être prolongées. Cela entraîne un coût supplémentaire. Toutefois, le positionnement de la bergerie doit répondre au besoin agricole et au besoin du pâturage tournant, conformément aux préconisations qui sont en cours de réalisation de la part des experts agricoles (Chambre d'Agriculture, COBEVIM, Alisé).

---

### *Réseau d'eau autour du projet*

---

Un débat s'est ouvert sur l'avis de l'Agence Régionale de Santé, qui indique un risque de pénurie d'eau à Laville-aux-Bois, en sachant qu'une brebis boit environ 10 cm<sup>2</sup> d'eau par jour. À cela le Maire indique avec des données objectives, que le secteur ne manque pas d'eau, ce qui va être approfondie avec GLHD et être intégré dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Aussi les élus demandent de remplir les réserves d'eau le soir, pour ne pas impacter le débit de la commune.

**En conclusion :**

- Les échanges se sont déroulés dans un climat de confiance.
- L'objectif de cet atelier était de faire un état des lieux des chemins, et de leurs utilisations, sur le site d'implantation du projet.
- La première implantation du projet prévoit une distance de 5 mètres de chaque côté des chemins en périphérie du site. Ce point vaut pour le moment, pour les deux communes impliquées dans le projet.
- Les élus de Laville-aux-Bois souhaitent préserver les boisements situés à l'Est de la zone d'implantation du projet.
- Les participants souhaitent la création d'un sentier pédagogique le long de la forêt, d'une largeur d'environ 10 mètres.
- La localisation du sentier pédagogique a permis de proposer ses caractéristiques.